

Réunion du 26 avril 2017 du :

# Conseil Communal de Durbuy

## Compte rendu citoyen.

### Prélude :

Douce musique à entendre, cette fois, sans qu'il ne puisse être autorisé de prétendre qu'il y a un essoufflement du collectif SOS-Durbuy (*comme je l'ai entendu dire de la part d'un mandataire MR*), il avait été convenu de ne pas réunir les sympathisants en masse avant le conseil du jour, mais le mouvement était bel et bien présent avec 4 personnes du "bureau", histoire de montrer que nous sommes toujours vigilants.

### Conseil communal du 26 avril

Ce soir, ce n'est pas moins de 24 points qui sont fixés à l'ODJ pour être débattus en séance publique, ODJ complété par 2 points ajoutés et 1 retiré après communication, le tout étant agrémenté en préambule avec un exposé de Monsieur Lechien de l'ADL concernant le commerce de proximité et fort attendu par l'opposition PS, MR, sans oublier Ecolo.

Avant de débiter l'exposé, on entend Freddy Paquet informer à qui veut l'entendre que la balayeuse communale, une machine et non une technicienne de surface, est en panne, on y reviendra plus tard.

Donc, en ce qui concerne l'ADL, L'Avenir Net en a fait largement écho dans un article du 28 avril (<https://goo.gl/2l10xl>), je me bornerais donc à vous indiquer des éléments complémentaires, à savoir :

Si j'ai bien compris, une implantation d'un nouveau commerce à Barvaux devrait obtenir l'aval d'un logiciel informatique "Logic 2", il devrait pouvoir déterminer de l'opportunité d'implantation en fonction de la nature du projet d'établissement.

L'informatique, ce n'est pas loin du WEB, et si personne n'a vraiment cherché à approfondir le sujet du soft "Logic 2" André Tassigny souligne en réponse à Messieurs Lechien et Bontemps qui indiquaient la concurrence d'Internet sur le commerce local, que chaque commerçant est libre d'avoir une vitrine en ligne, la remarque du MR est tellement pertinente que Monsieur Lechien à indiquer que l'ADL a multiplié les initiatives pour informer les commerçants locaux sur la nouvelle nécessité de se doter a minima d'une page Facebook et au mieux d'un site Web.

*(NDR : Il est exact que les initiatives en questions ont été mises en place, avec des réunions thématiques répétées en 3 fois chacune à des heures différentes, toutefois, il semble que le succès a été plutôt mitigé, même si les thèmes étaient développés avec beaucoup de sérieux et de compétences par une collaboratrice de Monsieur Lechien.)*

La cartographie a été abordée par le directeur de l'agence, Madame Le Bussy à préciser sur le sujet, que la ville disposait déjà d'outils du genre, notamment dans son service de l'urbanisme, que dès lors, il ne lui semblait pas utile de multiplier le même outil...

Les 20.000 € réclamés par la majorité sont vraiment la dragée qui fait mal à l'opposition, le dossier sera revu plus tard.

*(NDR : pour conclure sur ce sujet, j'aimerais reprendre encore les réflexions de Marc Blasband qui collabore avec moi à la rédaction de ce compte-rendu citoyen, je le cite :*

*Mon grand étonnement au sujet de cette proposition est le but de l'opération : renforcer l'ADL, même à l'encontre d'autres départements de la commune. Je n'aurais jamais cru voir dans notre petite commune ce que j'ai plusieurs fois vu à l'Union Européenne : défendre sa baronnie avant tout.*

*On peut après cette présentation se demander à quoi sert l'ADL, pourquoi renforcer le commerce ? Par exemple :*

*Fournir des emplois.*

*Améliorer la convivialité des centres commerciaux de la commune.*

*Asseoir l'avenir de la commune.*

*Rien n'a transpiré à ce sujet au cours des débats. Par contre, il est clair que le bourgmestre préfère les grandes surfaces, l'opposition, les petites unités. L'ADL lui, à la lumière des actions qui ont été décrites, essaie d'aider les petits opérateurs.*

*Il est apparu qu'il n'y a aucun grand vendeur d'électroménagers d'Aywaille à Marche et qu'il y a là un marché à prendre. Personne n'a souligné que le Traffic a récemment cessé cette activité, ce qui me fait douter de la pertinence de cette remarque.*

*Autre étonnement. Alors que Durbuy a une forte ambition touristique, aucun fournisseur de l'horeca ne s'y est installé. Il faut aller à Marche, Rochefort ou même Baillonville. )*

Fin de citation.

*(NDR : pour compléter le propos de Marc, souvenez-vous, un magasin de petit et gros électroménager existait en Chainrue sous l'enseigne Xtra, mais le négoce est désormais fermé.)*

Il est maintenant temps de vider l'ordre du jour.

Comme d'habitude, avec les salutations de mayer, la réunion est déclarée ouverte, silence dans la salle.

Le bourgmestre confirme le retrait du point 11 concernant la suppression des places à stationnement à durée limitée dans Durbuy vieille ville, il confirme également l'ajour d'un 7a et 18a.

#### **P1**

Monsieur Mailloux rapporte les comptes de la fabrique d'église de Durbuy, pas de commentaire.

#### **P2**

Une seule observation en forme de rétro acte, l'échevin Mottet s'adresse à la cheffe de file PS pour lui faire savoir son indignation par rapport à sa remarque au conseil précédent, elle avait fait savoir qu'à son sens, les membres d'une fabrique d'église devraient remplir la mission bénévolement.

L'ancien bourgmestre demande à Madame Le Bussy pourquoi elle ne fait pas le job de conseillère communale sous le même régime ? Il ajoute que l'émolument alloué dans les fabriques d'église est de 5% des recettes, que cela a été fixé par Napoléon (Concordat de 1801) et jamais modifié.

De l'éthique pour Laurence Le Bussy et de la légalité pour Jean-Marie Mottet.

#### **P3**

Aucun commentaire

#### **P4**

L'échevin Dumoulin présente le rapport d'activité de l'asbl C.O.D, il communique sur les comptes et le budget, ici aussi, RAS.

**P5**

Monsieur Mottet vide le contenu de ce point et ne suscite pas de remarque.

**P6**

Cette fois, Laurence Jamagne se saisit du bâton de parole, le conseil ne soulève rien.

**P7**

Ici, ce sera plus animé, il est question d'une mise à plat de l'offre d'information touristique de l'entité, en fait plus précisément de ce qui existe pour Bomal, Barvaux et Durbuy, une refonte va intervenir, c'est la fin de l'office du tourisme de Barvaux, il va vers Durbuy dans la nouvelle Maison du Tourisme et du S.I, il ne subsistera à Barvaux que le Syndicat d'initiative, idem à Bomal.

Madame Le Bussy ne comprend vraiment pas pourquoi ce déménagement, Monsieur Dumoulin indique que trois officines d'infos à Barvaux, c'est trop, que de plus, recentrer Durbuy est nécessaire, c'est la vitrine de la ville et cela donnera une perspective plus large.

Jean-Marie Carrier (PS) est l'économiste de service, il martèle que cette réforme occasionnera des frais plus importants au S.I de Barvaux, plus de travail aussi, et qu'il devra se restructurer pour la disponibilité.

Francis Dumoulin intervient en précisant que le nouveau directeur engagera une synergie et une collaboration avec Barvaux et Bomal.

Laurence Le Bussy s'inquiète du devenir des locaux qui seront désertés, l'échevin Dumoulin n'est pas actuellement en mesure de répondre.

La discussion s'éternise, mais les carottes sont cuites majorité contre opposition.

*(NDR : réflexion de Marc Blasband : les rapports d'activité de l'OAL, Office communal du tourisme, étonnent par leur thème. Ils dénotent une responsabilité d'action et non une responsabilité de résultats : il y a eu 15 activités ai-je entendu, mais à quoi servent-elles, à qui et à quoi ont-elles bénéficié ? À nouveau, une bureaucratie digne d'un autre âge et d'un autre niveau de pouvoir.)*

**P7a**

RAS

**P8**

Une désignation doit intervenir, Laurence Le Bussy réclame un homme, sauf erreur, elle l'obtiendra.

**P9**

RAS

**P10**

Monsieur Mottet revient à la parole avec quelques commentaires pertinents sur la promotion des langues endogènes, il indique que par la volonté du ministre Urbain en 1970, les écoles peuvent utiliser la pratique du wallon, Mr Mottet s'inscrit aujourd'hui dans un profil d'historien. Il propose l'adhésion à la convention de labellisation avec la mise en œuvre d'une quinzaine d'actions minimum pour la promo, résultat du vote : binamé bon dju ! Po 'ne fèye à fé, awè po turtos !

*(NDR : oui à l'unanimité.)*

## **P11**

Retiré

## **P12, 13 & 14**

OK, à signaler simplement qu'au 12 le chef de file MR est revenu à l'adresse de Monsieur Bontemps sur la problématique de stationnement, on connaît déjà ses positions à ce propos.

## **P15**

Plan HP, le maire demande que le conseil vote en faveur d'un cahier des charges pour des démolitions encore à accomplir dans le cadre de l'opération de rachat par la commune de parcelles dans des parcs résidentielles.

Laurence Le Bussy signale qu'au parc des Macralles, la commune a confié des démolitions à une bande de ferrailleurs, et que la situation est pire qu'avant, ces gens ont récupéré le "vendable" et abandonné les restes sur place, les lieux sont dans un état catastrophique et dangereux. Monsieur Bontemps indique qu'il a récemment envoyé du personnel de la commune pour débayer, et cela, avant la tenue de l'assemblée générale des copropriétaires du domaine.

Le PS n'en reste pas là, et indique encore que les privés ayant anormalement démoli sur les parcelles appartenant à Durbuy se sont vanté d'agir sur mandat de la commune ! Monsieur Bontemps précise alors qu'il n'en est rien, on ne saura rien de plus.

André Tassigny demande comment le problème de répartition des charges aux Macralles a été réglé par l'assemblée générale (*Durbuy y étant représentée par le maire*) Monsieur Bontemps signale que des décompteurs d'eau seront installés, de même que des nouveaux décompteurs électriques, que la commune sera dispensée d'intervenir pour l'eau à l'exception des travaux communs pour d'éventuelles fuites, et qu'en compensation, la commune entretiendrait la voirie.

*(NDR : le maire se trompe, une prochaine assemblée devra statuer sur sa demande d'exonération de la quote-part pour l'eau, en effet, ce point nécessite un vote pour modifier la répartition des charges et n'était pas inscrit à l'ODJ, tant qu'à présent, la commune est tenue à l'ensemble des obligations découlant de l'acte de base du parc des Macralles et réputé faisant partie intégrante de l'acte notarié d'acquisition.)*

## **P16**

L'acquisition d'un bois à Bomal est acceptée.

## **P17**

SWDE, c'est OK

## **P18**

Concerne une vente à 20€/m<sup>2</sup> également OK

## **P18a**

Le déclassement d'une parcelle Place aux Foires à Durbuy (Jean de Bohème) pour aller du domaine public de la ville au domaine privé de la ville ! Ici aussi la presse déjà citée plus haut en parle dans le même article, la défiance de l'opposition est palpable sur ce dossier de déclassement, pourquoi changer les choses si ce n'est pour éventuellement profiter à terme à l'investisseur flamand !

*(NDR : Marc Blasband remarque et je le cite : le bourgmestre a dû admettre que le projet urbanistique à la base du déclassement n'existe plus. Ce déclassement doit donc se faire de sorte que si Coucke change encore une fois d'avis, la commune puisse réagir rapidement aux nouvelles lubies du*

*milliardaire. Malgré toutes ses dénégations, le bourgmestre montre encore une fois qu'il est à la botte de cet investisseur imprévisible.)*

## **P19 & 20**

RAS

## **P21**

Le remplacement de la porte à Tohogne sera effectué.

Pour la balayeuse (nous y voilà) l'échevin Paquet indique que la machine actuelle est âgée d'une quinzaine d'années, qu'elle a rendu bien des services sans pannes réellement notables, il propose le rachat d'un même engin en version 2017 avec confort pour le chauffeur, vision par caméra, etc. Bref, la machine dont tout bon cantonnier aurait rêvé de posséder.

Monsieur Tassigny estime que la machine actuellement en service n'a pas été aussi fiable que le laisse entendre l'échevin des travaux, il propose une étude et soumet son idée d'un camion châssis avec le matériel adéquat pour l'entretien des filets d'eau, etc. Il ajoute que point de vue mobilité, lorsque la machine doit se rendre dans les hameaux en limite du territoire, elle ne peut circuler qu'à faible vitesse, s'ensuit aussi un dialogue sur la couleur du carburant utilisé en fonction des types d'engins, il assène que le camion serait plus pratique, plus rapide, plus rentable, la majorité n'est pas d'accord.

Le chef de file MR demande une étude comparative approfondie, balayeuse versus camion balai. Il faut encore savoir que la première machine à coûter à l'époque 130.000 €, la neuve devrait avoisiner les 200.000 €. Le dossier devra revenir sur la table.

## **P22**

Madame Le Bussy estime qu'il est honteux pour les communes d'exiger un paiement pour le transport des signaux et barrières Nadar demandé en prêts par des associations qui sont déjà bien en difficultés financières et qui malgré tout continuent bénévolement leur rôle d'acteur dans des festivités locales, des animations et autres manifestations populaires.

La majorité l'emporte malgré la ténacité de Laurence Le Bussy.

*(NDR : pour ce qui est de faire "du fric" le cdH a maintenant un maître en la matière...)*

## **P23 et 24**

Les deux passent, une chapelle sera de nouveau en pleine lumière, et du nouveau mobilier scolaire sera acquis.

Ce conseil bien peu passionnant se termine avec l'invitation à sortir du bourgmestre, les 5 points restants nécessitant le huis clos.

La prochaine date de réunion n'est pas encore connue, nous veillons au grain, tenez votre boîte mail à l'œil.

*Ce compte-rendu non-officiel n'est nullement exhaustif des débats.*

Rédacteur : Alain ROPPE avec la joviale collaboration de Marc Blasband.

Durbuy, le 18 avril 2017.



**Basse Cour 13**

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du 26 avril 2017 à vingt heures.

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

### ORDRE DU JOUR

1. Comptes 2015. Fabrique d'Eglise de Durbuy.
2. Renouvellement du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Durbuy.
3. Composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Durbuy.
4. ASBL C.O.D. Rapport d'activités 2016, comptes 2016 et budget 2017.
5. ASBL Contrat de Rivière Ourthe. Rapports d'activités 2016, comptes et bilan 2016, budget 2017.
6. Office Animations Loisirs. Rapport d'activités 2016, Comptes et bilan 2016, budget 2017.
7. ASBL Office Communal du Tourisme de Durbuy. Rapport d'activités, comptes 2016 et budget 2017.
8. IMIO. Assemblée générale extraordinaire du 01 juin 2017. Désignation des représentants communaux et approbation de l'ordre du jour.
9. ASBL Office Communal du Tourisme de Durbuy. Remplacement de Wim DRIJVERS (Ecolo).
10. Convention de labellisation : « Ma commune dit oyî ».
11. Règlement complémentaire de circulation routière Durbuy. Suppression des emplacements de stationnement à durée limitée.
12. Règlement complémentaire de circulation routière. Basse Cour à Barvaux S/O. Stationnement interdit.
13. Renouvellement toiture petite salle de la Laiterie à Tohogne. Marché.
14. Remplacement châssis Hôtel de Ville (UREBA). Décompte final.
15. RÉGIE FONCIÈRE. Démolition et remise en état des lieux dans cadre plan Habitat Permanent. Cahier spécial des charges.
16. RÉGIE FONCIÈRE. Acquisitions bois à Bomal à DEBATTY. Projet d'acte.
17. Emprises SWDE à Bende, Borlon et Tohogne. Projet d'acte.
18. Vente MAYENS-VAN WALLE. Projet d'acte.
19. Adhésion à la centrale de marchés de la Province du Hainaut.
20. Projet de plan wallon de réduction des pesticides 2018-2022. Avis.
21. Remplacement portes garage au dépôt communal à Tohogne. Marché.
22. Règlement communal pour le prêt de matériel. Adaptation.
23. Eclairage public. Chapelle de Petite Somme. Devis ORES.
24. Achat mobilier scolaire.
25. CPAS. Réforme grades légaux. Demande administration CAPELO. Approbation.
26. Personnel communal. Démission pour pension de retraite : Pierre SCHMIT.
27. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes : Marie PEPINSTER.
28. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de sept périodes : Aurore TRINE.
29. PE. Prolongement de carrière et démission : Anne GONDRIY.

**VILLE DE DURBUY**



**Basse Cour 13**

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège :

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

**1. Les points supplémentaires suivants sont proposés à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 26 avril 2017 :**

- 7a. Assemblée générale du secteur valorisation et propreté de l'AIVE.
  - 18a. Projet de déclassement du caractère public d'une parcelle jouxtant la Place aux Foires. Décision après enquête publique.
2. Le point n° 11 « Règlement complémentaire de circulation routière Durbuy. Suppression des emplacements de stationnement à durée limitée. » est retiré.
3. Par ailleurs, le Conseil communal débutera à 20 h par une présentation, par l'ADL, de l'intérêt pour notre commune de disposer d'un plan stratégique de développement commercial.